

## **L'INDUSTRIE DES PRODUITS DE LA MER DEMANDE LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA CONSERVATION DES TORTUES MARINES**

**Contexte :** Six des sept espèces de tortues marines sont actuellement classées comme vulnérables ou en danger critique d'extinction sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN<sup>1</sup> - pour les espèces restantes, les données sont insuffisantes. Ces espèces figurent à l'annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui réglemente le commerce afin de prévenir les menaces qui pèsent sur leur survie. Elles sont également protégées au niveau international par la Convention sur les espèces migratrices (CMS, annexes I et II). Si nombreux facteurs ont contribué à leur déclin, la capture dans les engins de pêche, qu'il s'agisse de prises accidentelles ou intentionnelles, est l'une des principales menaces auxquelles sont confrontées les tortues marines. Les prises accessoires causent en effet la mort de plusieurs centaines de milliers de tortues chaque année<sup>23</sup>. Pourtant, l'insertion d'un dispositif d'exclusion des tortues (TED) dans un filet de chalutage permet non seulement de réduire considérablement les prises accessoires de tortues (jusqu'à 97 %<sup>4</sup>), mais aussi de diminuer considérablement les prises accessoires d'autres espèces non ciblées, notamment les requins et les raies<sup>5</sup>, avec une perte minime de crevettes<sup>6</sup>.

### **Appel à l'action :**

Nous, les entreprises soussignées, demandons à la Commission européenne de prendre des mesures réglementaires décisives pour aider à protéger les populations de tortues marines menacées. Plus précisément, conformément à la résolution 082 de l'UICN (WCC-2020-Res-082-EN), nous demandons instamment à l'Union européenne d'élaborer et d'adopter un règlement exigeant que les importations de crevettes tropicales capturées à l'état sauvage au moyen d'un chalut, pour les pêcheries risquant

---

<sup>1</sup> Liste rouge des espèces menacées de l'UICN

<sup>2</sup> Davies, R. (2016) Wild-caught tropical shrimp imports into the EU and associated impacts on marine turtle populations: the need for EU import restrictions. CRPMEM Guyane, 94 pp.

<sup>3</sup> Wallace, B. P., Kot, C. Y., DiMatteo, A. D., Lee, T., Crowder, L. B. and Lewison, R. L. (2013) Impacts of fisheries bycatch on marine turtle populations worldwide: toward conservation and research priorities. *Ecosphere* 4(3):40

<sup>4</sup> Eayrs S. (2007). A Guide to Bycatch Reduction in Tropical Shrimp Trawl Fisheries. Revised Edition. Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome: FAO, 108.

<sup>5</sup> Campbell, M. J., M. L. Tonks, M. Miller, D. T. Brewer, A. J. Courtney and C. A. Simpfendorfer (2020). Factors affecting elasmobranch escape from turtle excluder devices (TEDs) in a tropical penaeid-trawl fishery. *Fisheries Research* 224: 105456.

<sup>6</sup> Gallaway, Benny J., John G. Cole, James M. Nance, Rick A. Hart et Gary L. Graham (2008). Shrimp Loss Associated with Turtle Excluder Devices: Are the Historical Estimates Statistically Biased. *North American Journal of Fisheries Management*, Volume 28, Issue 1, Pages 203–211.

d'être associées à des prises accidentelles de tortues, soient conditionnées à l'utilisation démontrable de dispositifs efficaces de réduction des prises accessoires, tels que les TED, ou de technologies d'efficacité équivalente. En restreignant les importations de l'UE de cette manière, une telle mesure induirait pour les marchés de l'Union européenne ce que la loi américaine met en place pour les marchés américains (loi américaine Section 609 de Pub.L. 101-162).

Nous, les entreprises soussignées, sommes prêtes à collaborer avec la Commission européenne pour garantir l'adoption et la mise en œuvre de cette mesure essentielle. Nous encourageons vivement l'inclusion de ce règlement dans le « Pacte sur les océans » et sa communication officielle lors de la Conférence des Nations unies sur les océans en juin 2025.

### **Pourquoi maintenant ?**

- Une réglementation similaire est en vigueur aux États-Unis depuis 1989. Aujourd'hui, plus de 40 pays sont éligibles à l'exportation de crevettes vers les États-Unis, tandis que les crevettes non certifiées TED finissent en grande partie sur le marché européen, contribuant à la capture accidentelle de dizaines de milliers de tortues chaque année.
- Une demande portée au niveau européen par les pêcheurs (voir [le rapport du CRPMEM de Guyane, L'importation de crevettes sauvages tropicales vers l'UE et l'impact résultant sur la population de tortues marines : la nécessité de conditionner l'importation par l'UE, 2017](#)) et soutenue par WWF.
- Une résolution a déjà été adoptée lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN en 2021, avec un large soutien des États membres de l'UE et un coarrainage du gouvernement français et du WWF France (<https://portals.iucn.org/library/node/49221>).
- La demande préalable de résolution au congrès mondial de l'UICN a reçu le soutien de plusieurs membres du Parlement européen.
- Les crevettes représentent une part importante du marché européen des produits de la mer, se classant au troisième rang en matière de consommation et représentant 13 % de la valeur totale du marché en 2022. Les crevettes d'eau chaude du genre *Penaeus* représentaient 54 % du volume d'importation et 53 % de la valeur totale de toutes les crevettes importées sur le marché de l'UE (EUMOFA 2024).

### **Quels sont les bénéfices politiques ?**

- Apporter une contribution décisive de l'UE à la protection des tortues marines dans le monde entier, étant donné que l'UE est le plus grand marché mondial de

produits de la pêche et le principal importateur de crevettes dans le monde<sup>7</sup>. Cet effort contribuerait à l'objectif A du cadre mondial pour la biodiversité : prévenir l'extinction d'espèces menacées du fait de l'homme ; et à la cible 4 : gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage.

- Utiliser l'effet de levier du marché unique de l'UE et des mesures miroirs pour relever les normes environnementales mondiales, en positionnant l'UE en tant que leader mondial en matière d'environnement.
- En adoptant ce règlement, l'UE éliminerait une faille critique qui permet à des produits nocifs pour l'environnement d'entrer sur ses marchés, s'alignant ainsi sur les normes élevées déjà appliquées par les États-Unis.

### Qu'est-ce que le TED ?

Le dispositif d'exclusion des tortues est une grille installée dans la partie étroite d'un chalut qui permet aux espèces et objets marins de grande taille d'être évacués par une trappe de sortie. Les TED permettent de relâcher au moins 97 % des tortues qui pénètrent dans le chalut, tout en minimisant la perte d'espèces cibles<sup>8</sup>. Ils augmentent également la productivité des opérations de chalutage en réduisant les dommages causés aux filets, le temps de tri, le broyage des captures et les coûts de carburant, tout en améliorant la sécurité des pêcheurs et en favorisant l'augmentation des prix du marché pour des crevettes de meilleure qualité<sup>9</sup>.

### Signataires :



---

<sup>7</sup> FAO (2024). The State of World Fisheries and Aquaculture 2024 – Blue Transformation in action.

<sup>8</sup> Gallaway, Benny J., John G. Cole, James M. Nance, Rick A. Hart et Gary L. Graham (2008). Shrimp Loss Associated with Turtle Excluder Devices: Are the Historical Estimates Statistically Biased. North American Journal of Fisheries Management, Volume 28, Issue 1, Pages 203–211.

<sup>9</sup> Gillett R. (2008). Global study of shrimp fisheries. Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome, 331.

